

SHIF Online est déjà un succès!

Depuis le 13 mai 2019, tous les fonctionnaires assurés à la CAPS peuvent soumettre leurs demandes de remboursement via la plateforme électronique sécurisée SHIF Online, et d'ici à la fin de l'année les anciens fonctionnaires y auront aussi accès. En moins de deux semaines, plus de 900 demandes de remboursement ont déjà été soumises via SHIF Online et plus de 1200 assurés (plus du tiers des assurés y ayant accès) ont consulté le site.

SHIF Online est sans conteste le plus grand changement qu'a connu la CAPS depuis des années. A l'aube du centenaire de cette dernière, il lui permet de se moderniser et d'offrir le service que les assurés attendent. La plateforme électronique, accessible via le lien www.shifonline.ilo.org, permet de soumettre rapidement et en toute confidentialité les demandes de remboursement depuis n'importe où (y compris avec votre Smartphone) en anglais, français et espagnol. SHIF Online permet aussi de suivre le statut des demandes, de consulter vos crédits optiques et dentaires et archive vos demandes de remboursement et vos factures des dix dernières années.

L'année 2018 a été une nouvelle fois une année record concernant le nombre de demandes de remboursement (43 880, +1,5%) et de factures traitées (152 847, +1%). Les délais de remboursement ont été maintenus mais, face au volume croissant, le délai moyen est passé de 17 jours en 2017 à 22 jours en 2018. En réponse à cela, la CAPS a déjà traité plus de 20 000 demandes durant les cinq premiers mois de 2019 (+10% par rapport à la même période de 2018) et le délai moyen est à nouveau descendu sous les 15 jours depuis le mois d'avril 2019.



Les priorités pour le reste de 2019, hormis bien sûr de consolider les débuts prometteurs de SHIF Online, sont d'améliorer l'accès aux soins pour les assurés de la CAPS (en particulier sur le terrain) et nous espérons réaliser des progrès notables sur ce sujet d'ici à la fin de l'année. Je me suis rendu à Abidjan fin avril pour rencontrer les assurés et répondre à leurs questions et je me suis entretenu avec plusieurs prestataires de soins avec lesquels nous devrions signer des conventions rapidement. La mission a été organisée avec le soutien du bureau régional et du syndicat. Plus de détails sur les priorités de 2019 sont présentés sous la rubrique « Le mot du Comité de gestion ».

Florian Léger
Secrétaire exécutif
23 mai 2019

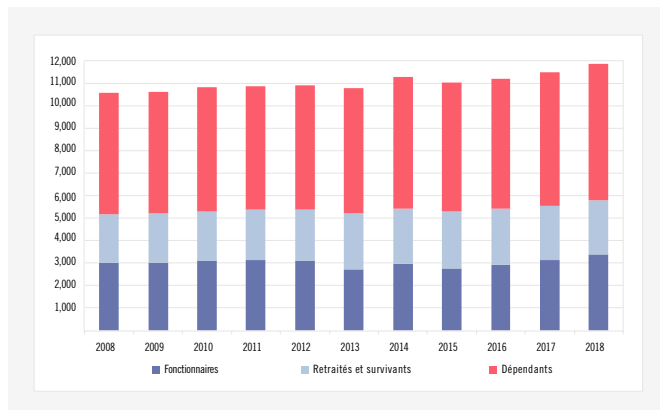
LE MOT DU COMITÉ DE GESTION

A sa première réunion de l'année, le Comité de gestion a adopté un plan de travail précis pour le secrétariat de la CAPS pour 2019 qui tourne autour de quatre axes. Le niveau de service est le premier axe et inclut la mise en œuvre de SHIF Online, la spécificité des assurés du terrain, la communication et les indicateurs clés de performance. La gouvernance et la responsabilisation sont le second axe et incluent la préparation du rapport annuel, la mise en place des recommandations des

auditeurs internes et externes, la finalisation de procédures opérationnelles normalisées et la préparation des réunions du comité et du sous-comité. Le troisième axe consiste en la viabilité financière de la CAPS et repose principalement sur une nouvelle analyse actuarielle. Enfin, les activités interagences constituent le quatrième axe et regroupent notamment les accords avec les prestataires de soins, mais aussi la formation, les questions informatiques et la détection de la fraude.

UN NOMBRE D'ASSURÉS RECORD

C'est quelque chose dont les assurés de la CAPS n'ont peut-être pas conscience. Le nombre d'assurés augmente chaque année et pour la première fois (en oubliant la période pendant laquelle l'UIT faisait partie de la CAPS) le nombre d'assurés vient d'atteindre 12 000. Parmi ces assurés, on compte environ 3 500 fonctionnaires et 2 400 anciens fonctionnaires (ou conjoints survivants d'anciens fonctionnaires) soit environ 5 900 membres cotisants et 6 100 conjoints et enfants assurés (soit automatiquement si dépendants, soit de manière volontaire si non-dépendants). L'âge moyen des assurés de la CAPS est actuellement de 43 ans.



SITUATION FINANCIÈRE DE LA CAPS AU 31/12/2018

L'année 2018 s'est terminée par un équilibre quasi parfait entre les dépenses et les recettes de la CAPS, chacune dépassant légèrement les 48 millions de dollars E.-U.

En ce qui concerne les cotisations, celles payées par les fonctionnaires actifs sont restées au même niveau qu'en 2017, la légère augmentation du nombre d'assurés étant contrebalancée par les moindres recettes de cotisation engendrées par la baisse des salaires, suite à la révision de l'ajustement de poste à Genève, tandis que les cotisations payées par les anciens fonctionnaires ont légèrement augmenté, en phase avec l'augmentation du nombre de retraités. Au total, les cotisations ont augmenté de 470 000 dollars, passant de 47,7 millions de dollars en 2017 à 48,2 millions en 2018.

Dans le même temps, le total des prestations versées a très légèrement baissé, passant de 48,4 millions de dollars en 2017 à 48,1 millions en 2018, ce qui résulte en un surplus technique de 85 000 dollars. Pratiquement deux tiers des dépenses concernent des soins en Suisse (et 10% en France).

Le fond de garantie a diminué, passant de 64,2 millions de dollars en 2017 à 56,3 millions de dollars en 2018 sous l'effet de la sentence arbitrale concernant le retrait de l'UIT de la CAPS. Il représente quatorze mois de prestations et reste dans les limites fixées par l'article 3.8 des Statuts de la CAPS. Les états financiers seront annexés au rapport annuel 2018 de la CAPS en cours de préparation. La situation financière de la CAPS et celle du fond de garantie font l'objet d'une nouvelle analyse actuarielle, comme prévu par les Statuts de la CAPS.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 DÉCEMBRE 2018

Retrouvez la présentation Powerpoint et la vidéo (en trois langues) de l'assemblée générale du 13 décembre 2018 à l'adresse suivante:

www.ilo.org/shif

